



MÉMOIRE

L'ÉTAT DES LIEUX ET LA GESTION DES RÉSIDUS ULTIMES

Présenté au Bureau d'audiences publiques sur l'environnement

14 mai 2021

Version finale

TABLE DES MATIÈRES

LISTE DES ACRONYMES	4
1 PRÉSENTATION DU CETEQ	5
2 MISE EN CONTEXTE	6
3 D'IMPORTANTS EFFORTS À DÉPLOYER EN AMONT	7
3.1 Mieux appliquer la hiérarchie des 3RV	7
3.1.1 Promouvoir l'écoconception	8
3.1.2 Interdire la pratique de l'obsolescence programmée.....	8
3.1.3 Exiger un contenu recyclé	9
3.1.4 Responsabiliser tous les générateurs pour favoriser le tri à la source	9
3.2 Adapter nos ambitions à la réalité	10
3.3 Mieux planifier selon les réalités régionales.....	11
3.3.1 Tirer des leçons des expériences passées	11
3.3.2 Développer les marchés requis à l'atteinte des objectifs.....	14
3.4 Prioriser une collaboration interrégionale.....	15
4 CONSIDÉRER LE CONTEXTE PARTICULIER DU QUÉBEC.....	17
4.1 Adopter une démarche adaptative	17
4.2 Anticiper les impacts d'un coût trop important de l'élimination.....	18
4.2.1 Exporter les déchets aux États-Unis : une véritable menace	18
4.2.2 Augmenter les coûts d'élimination : la vraie solution?	20
5 DIMINUER L'ÉLIMINATION : ENSEMBLE	21
5.1 Définir des canaux de communication fiables et structurants avec le secteur privé....	22
5.2 Développer des modèles de suivi et de partage des données.....	23
5.3 Bonifier le système de redistribution des redevances	24
5.4 Mettre à l'avant-plan les technologies propres et l'économie circulaire	25
6 FAVORISER UN ÉCOSYSTÈME D'AFFAIRE VIABLE.....	27
6.1 Bonifier les modes de gestion contractuelle.....	27
6.2 Combattre le réflexe de la municipalisation	27

6.3	Informer les décideurs municipaux	28
7	DÉFAIRE LES MYTHES DE L'ENFOUISSEMENT.....	30
7.1	Surpasser les attentes	30
7.2	Protéger la population et l'environnement avant tout	31
8	EN CONCLUSION	33
9	RÉFÉRENCES.....	34

LISTE DES ACRONYMES

3RV-E	Réduction à la source, réemploi, recyclage, valorisation et élimination
ADEME	Agence de l'environnement et de la maîtrise en énergie
BAPE	Bureau d'audiences publiques sur l'environnement
CETEQ	Conseil des entreprises en technologies environnementales du Québec
CDT	Centre de tri
CMM	Communauté métropolitaine de Montréal
CRD	Construction, rénovation et démolition
GES	Gaz à effet de serre
GMR	Gestion des matières résiduelles
GNR	Gaz naturel renouvelable
GNC	Gaz naturel comprimé
ICI	Institutions, commerces et industries
LET	Lieu d'enfouissement technique
ISÉ	Information, sensibilisation et éducation
MELCC	Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques
MO	Matières organiques
OGD	Organisme de gestion désigné
PGMR	Plan de gestion des matières résiduelles
PMGMR	Plan métropolitain de gestion des matières résiduelles
PQGMR	Politique québécoise de gestion des matières résiduelles
PTMOBC	Programme de traitement des matières organiques par biométhanisation et compostage
REAFIE	Règlement sur l'encadrement d'activités en fonction de leur impact sur l'environnement
REP	Responsabilité élargie des producteurs
SEMECS	Société d'économie mixte de l'est de la couronne sud
SEMER	Société d'économie mixte d'énergie renouvelable de Rivière-du-Loup

1 PRÉSENTATION DU CETEQ

Le Conseil des entreprises en technologies environnementales du Québec (CETEQ) est l'association qui représente les entreprises privées des principaux secteurs de l'économie verte québécoise. Ces dernières œuvrent chaque jour, sur le terrain, à l'assainissement de l'environnement, mais également à l'application de la hiérarchie des 3RV. Elles emploient plus de 15 000 travailleurs et génèrent un chiffre d'affaires annuel de plus de 2,1 milliards de dollars.

Le CETEQ a pour mission la promotion du développement durable et de l'expertise du secteur privé dans l'industrie de l'environnement. Le CETEQ encourage également l'adoption de standards de performance élevés et prône un contexte d'affaires concurrentiel propice à l'innovation et au développement de nouvelles technologies vertes.

Nos membres agissent sur l'ensemble de la chaîne de valeur de la gestion des matières résiduelles, que ce soit la collecte, le tri, le conditionnement, le recyclage, la valorisation et de l'élimination. Ces entreprises parlent d'une même voix à travers le CETEQ.

Afin de constater la diversité et l'importance des entreprises représentées par le CETEQ et œuvrant en gestion des matières résiduelles, nous vous suggérons de consulter le site Internet de l'association : <http://www.ceteq.quebec/devenir-membre/liste-des-membres/>.



2 MISE EN CONTEXTE

Le CETEQ est heureux de déposer le présent mémoire afin de contribuer aux travaux d'enquête du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) concernant l'état des lieux et la gestion des résidus ultimes. Notre association aimerait saluer l'initiative du ministre de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC), M. Benoit Charette, à l'effet d'entreprendre cette réflexion car beaucoup d'efforts restent à déployer afin de diminuer l'élimination au Québec.

Les entreprises que nous représentons sont des parties prenantes de l'industrie au Québec où l'innovation verte est à l'avant-plan, notamment en ce qui touche la gestion des matières résiduelles (GMR). Ainsi, elles agissent tout au long de la chaîne de valeur de l'industrie du recyclage, et ce, peu importe les catégories de matières résiduelles. Cela permet au CETEQ de bien connaître les enjeux, les défis, mais également les solutions pour mieux gérer les matières résiduelles au Québec dans une perspective d'économie circulaire.

Plusieurs des entreprises représentées par le CETEQ ont participé à des ateliers thématiques organisés par la commission d'enquête. À cet effet, c'est avec enthousiasme que le CETEQ poursuivra son implication dans ce dossier car nous jugeons essentiel que soit réalisée une planification à long terme de la GMR au Québec.

Notre association souhaite contribuer à la recherche de solutions, qui doivent être économiquement viables, en favorisant l'expertise du privé et l'injection de capitaux privés, en plus de respecter l'environnement et de la population. Nous sommes un partenaire essentiel à l'économie verte du Québec.



3 D'IMPORTANTES EFFORTS À DÉPLOYER EN AMONT

Le CETEQ et les entreprises qu'il représente travaillent tous ensemble à un objectif commun : **mieux gérer les matières résiduelles afin d'en diminuer l'élimination**. Car chaque matière résiduelle générée représente une ressource potentielle à exploiter, que ce soit pour créer de nouveaux produits ou de l'énergie verte. Nous travaillons donc tous dans la même direction en exploitant des centres de tri de matières recyclables, des centres de tri de résidus de construction, de rénovation et de démolition (CRD), des centres de traitement des matières organiques (MO), des infrastructures de valorisation énergétique, de conditionnement des matières résiduelles ainsi que des lieux d'enfouissement techniques (LET) sécuritaires.

Malgré tous ces efforts, nous observons qu'une augmentation des quantités de matières résiduelles éliminées est observée depuis 2015 (RECYC-QUÉBEC, 2021). À cela s'ajoute une présence majoritaire de matières potentiellement recyclables dans les sites d'élimination (voir figure 1). Force est de constater que des actions concrètes doivent être entreprises en amont des sites d'élimination afin de réduire les déchets à gérer.

Ce chapitre présente plusieurs recommandations, constats et enjeux soulevés par le CETEQ sur les efforts à déployer en amont de l'élimination.

3.1 Mieux appliquer la hiérarchie des 3RV

La hiérarchie des 3RV est l'un des fondements du système de GMR québécois : elle consiste à prioriser la réduction à la source, le réemploi, le recyclage et la valorisation avant de considérer l'élimination.

Le CETEQ croit que la hiérarchie des 3RV doit être mieux appliquée afin de réduire véritablement l'élimination des matières résiduelles.

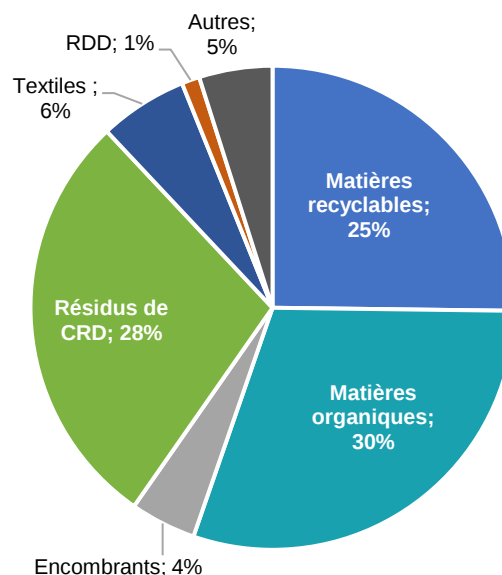


Figure 1 : Composition des déchets éliminés au Québec en 2019 (Source : RECYC-QUÉBEC, 2021)

3.1.1 Promouvoir l'écoconception

De nombreux emballages et de nouveaux produits se retrouvent dans nos centres de tri des matières recyclables bien qu'ils soient non-recyclables, ou possèdent peu de valeur sur le marché. Aujourd'hui encore, des produits sont commercialisés à grande échelle sans évaluation de l'impact sur la chaîne de valeur du recyclage. Une récente étude réalisée par Éco Entreprises Québec fait état des problèmes liés aux produits biodégradables tant au niveau des centres de traitement des MO que des centres de tri des matières recyclables (ÉEQ, 2021). Plusieurs recommandations sont émises dans cette étude afin de clarifier les modes de gestion de ces emballages en favorisant la traçabilité, en clarifiant leurs usages et en encourageant leur conception via un processus d'écoconception.

Le potentiel de mise en valeur des matières résiduelles est très important. Il faut revoir nos façons de concevoir les produits, de mieux consommer, de mieux récupérer et d'éviter le gaspillage afin de réduire les quantités de matières résiduelles que nous produisons.

Le CETEQ est d'avis que la modernisation de la collecte sélective incitera à la responsabilisation des producteurs en encourageant, notamment, l'écoconception. Toutefois, **il serait opportun d'encadrer et d'obliger les entreprises à recourir à l'écoconception afin de s'assurer de rencontrer les cibles à atteindre dans le cadre de la modernisation de la collecte sélective à venir.**

Il importe de mentionner que le CETEQ travaille étroitement avec l'organisme de gestion désigné (OGD) de transition de la future REP-Partenariat¹ et que notre association poursuivra ses travaux avec l'éventuel OGD, et ce, tout au long des démarches menant à la modernisation de la collecte sélective.

3.1.2 Interdire la pratique de l'obsolescence programmée

La fabrication de produits à durée de vie réduite, afin d'en augmenter le taux de remplacement, est une pratique qui devrait être interdite. L'obsolescence programmée incite indirectement à la surconsommation et fait augmenter la génération de déchets dans les sites d'élimination.

¹ Programme de responsabilité élargie des producteurs (REP) en partenariat avec les organismes municipaux.

Non seulement cette pratique devrait être interdite, mais la réparation des produits de consommation devrait être privilégiée. Le CETEQ recommande un encadrement réglementaire à cet effet, qu'il soit fédéral ou provincial.

3.1.3 Exiger un contenu recyclé

Afin de véritablement provoquer un changement fort et uniforme des façons de faire, le CETEQ croit qu'un encadrement légal et réglementaire, provincial et/ou fédéral, devrait être instauré afin d'obliger l'utilisation de matériaux recyclés dans la fabrication de produits manufacturés. Encore aujourd'hui, les matières résiduelles recyclées doivent concurrencer les ressources vierges encore disponibles en quantité et peu coûteuses. Pour provoquer le changement, l'utilisation de fibres recyclées, de résines recyclées, de textiles recyclés, etc. doit devenir obligatoire, ne serait-ce qu'en partie. Aussi, pour éviter de perdre des parts de marché, plusieurs entreprises hésitent à fabriquer des produits à partir des matières recyclées puisque les consommateurs considèrent, à tort, qu'ils sont de moins grande qualité ou encore esthétiquement moins attrayants. Seule une obligation pour les entreprises de fabriquer des produits à partir de matières recyclées permettra de véritablement donner une 2^{ème} vie à celles-ci. Précisons que cette obligation devra tenir compte de la disponibilité de la matière et de sa nature. Les exigences devront donc être modulées selon les catégories de matières (fibres, différentes résines de plastique, etc.).

Cela permettrait de garantir un débouché stable pour l'ensemble de l'industrie du recyclage et ainsi mieux structurer les marchés actuels, locaux notamment, encore trop volatiles.

Ainsi, à l'image de l'adoption du règlement favorisant une utilisation accrue du gaz naturel renouvelable (GNR), obligeant les distributeurs à livrer un minimum de 5 % de GNR dans leur réseau à partir de 2025, **le CETEQ recommande qu'une réglementation semblable soit adoptée afin d'obliger les entreprises manufacturières à intégrer des matériaux recyclés dans leurs produits.**

3.1.4 Responsabiliser tous les générateurs pour favoriser le tri à la source

Certes les entreprises manufacturières ont leur part de responsabilité dans la génération des matières résiduelles, puisqu'elles produisent les biens que nous consommons. Mais elles ne sont pas les seules. Diminuer la génération de matières résiduelles et opter pour une vision commune de diminution de l'élimination requiert l'implication de tous.

Un exemple incontournable est le tri à la source. Si tous les citoyens et citoyennes ainsi que toutes les industries, les commerces et les institutions (ICI) participaient aux programmes de récupération en place, nous ne retrouverions pas 1,2 million de tonnes de matières recyclables dans les lieux d'élimination (RECYC-QUÉBEC, 2021). Non seulement tous les acteurs doivent-ils participer, mais ils doivent faire mieux. Bien que la *Stratégie de valorisation de la matière*

organique du MELCC incitera dans un premier temps et obligera par la suite les ICI à recycler leurs fibres et autres MO, il faut également s'assurer qu'ils participent adéquatement au tri des matières afin d'atteindre une meilleure qualité de matière en centre de tri.

Il en est de même pour les résidus de CRD. Les entrepreneurs en construction peuvent également faire du tri à la source et ainsi assurer une meilleure qualité de tri des résidus qu'ils génèrent dans leurs chantiers, notamment le bois, le bardeau et le gypse. Toute activité de tri à la source permet d'améliorer la qualité des matières produites et diminuer la production de rejets, souvent destinés à l'enfouissement.

Plusieurs entreprises gestionnaires de centres de tri de résidus de CRD, affiliées au CETEQ, encouragent le tri à la source en chantier afin, notamment, de diminuer la production de rejets. Or, encore aujourd'hui, peu d'entrepreneurs en construction participent à ce type d'initiative. Il est vrai que la *Stratégie de valorisation de la matière organique* devrait inciter à moins éliminer le bois, et donc, à le recycler via un centre de tri de résidus de CRD reconnu. Toutefois, il faudrait davantage. À titre d'exemple, les organismes municipaux pourraient exiger, lors de l'émission de permis de construction, qu'un plan de gestion des résidus de CRD soit produit, ou qu'une preuve de recyclage soit fournie par l'entrepreneur à la ville. Certes, il faut encourager le recyclage systématique des résidus de CRD en plus d'inciter au tri à la source de ces matières.

Ainsi, le CETEQ croit que davantage d'incitatifs, réglementaires et financiers, doivent être mis en place afin d'encourager le tri à la source et permettre, non seulement d'améliorer la qualité du recyclage des matières résiduelles, mais également de réduire la production de résidus ultimes.

3.2 Adapter nos ambitions à la réalité

Est-il envisageable de ne plus devoir enfouir de déchets d'ici 25 ou 30 ans? Probablement pas. L'objectif est ambitieux, mais pour l'atteindre, il faudrait des moyens importants permettant de diminuer de 50 % les quantités actuellement éliminées.

Nous savons toutefois que nous ne pouvons dépenser sans compter. L'expérience nous démontre que des choix judicieux permettent de respecter un équilibre coûts-avantages². D'autant plus que les prochaines années s'annoncent difficiles sur le plan des finances publiques en raison de la pandémie (IDQ, 2021).

² Aussi appelé : analyse coûts-bénéfices (anglicisme). Elle consiste à méthode d'analyse économique qui consiste à comparer l'ensemble des coûts et des avantages, généralement exprimés en valeur monétaire, d'un projet donné.

La GMR n'échappera pas à cette réalité et le CETEQ croit qu'une approche méthodologique comportant une analyse coûts-avantages devrait toujours être privilégiée malgré l'urgence d'agir. À titre d'exemple, le ministère des Transports du Québec a publié un guide à cet effet pour la gestion de ses projets majeurs d'infrastructures.

[La Directive] vise notamment à promouvoir les meilleures pratiques en gestion de projet afin qu'il soit possible de faire les bons choix d'investissement pour se doter d'infrastructures de qualité tout en respectant les limites d'investissement établies.

MTQ (2016), extrait page 1

3.3 Mieux planifier selon les réalités régionales

Présentement, la planification de la GMR se fait à l'échelle d'une MRC ou d'une agglomération. Les périodes de planification prévues dans le cadre des plans de gestion des matières résiduelles (PGMR) sont courtes et empêchent une planification à long terme.

Or, sachant que les installations d'élimination des matières résiduelles se font plus rares et doivent posséder une durée de vie plus longue, une planification régionale, à plus grande échelle, semble nécessaire. Lors de la production de PGMR, pourquoi ne pas organiser des activités de concertation avec les MRC voisines pour mieux définir les enjeux régionaux?

Pour ce qui est des autres infrastructures de GMR, le CETEQ croit également que les réalités régionales doivent être mieux considérées dans leur processus de planification.

3.3.1 Tirer des leçons des expériences passées

Malheureusement, l'expérience des dernières années démontre que certaines décisions n'ont peut-être pas toujours été prises en pleine connaissance de cause, notamment d'un point de vue technologique et économique. La mise en place de certaines infrastructures de traitement des MO en est un bel exemple.

Le CETEQ aimerait présenter, en tout respect, quelques faits portant sur des projets de gestion des MO qui, à notre avis, auraient bénéficié d'une approche coûts-avantages et d'une concertation plus active avec l'expertise du privé.

Ville de Montréal

La Ville de Montréal accueillera sous peu l'infrastructure la plus coûteuse de gestion des MO au Québec à son centre de traitement de Montréal-Est³. Cela représente des coûts d'investissements publics de 2 784 \$/tonne pour permettre le traitement par

³ Coût total de plus de 167 M\$ pour un centre de biométhanisation pouvant traiter 60 000 tonnes de MO par an. Source : https://ville.montreal.qc.ca/documents/Adi_Public/CM/CM_PV_ORDI_2019-08-19_13h00_FR.pdf

biométhanisation de 60 000 tonnes de matières. À la sortie de ce centre, un compostage sera nécessaire afin de stabiliser le digestat, ce qui nécessite la construction d'un centre de compostage (ville Saint-Laurent).

Agglomération de Longueuil

Le cas de l'agglomération de Longueuil et de la Société d'économie mixte de l'est de la couronne sud (SEMECS) est également intéressant. L'approche régionale du traitement des MO a été réalisée seulement une fois l'usine de biométhanisation construite à Varennes. En effet, auparavant, l'agglomération envisageait la construction de son installation de biométhanisation, mais le projet a été abandonné par crainte d'explosion des coûts (CHAMARD, 2020). Une entente de 40 ans a donc été conclue avec la SEMECS, qui est à moins de 30 km du lieu prévu initialement pour l'usine de Longueuil.

Un agrandissement de l'usine est toutefois nécessaire, car la capacité du site doit passer de 35 000 à 120 000 tonnes pour accueillir les matières de l'agglomération. Des investissements supplémentaires sont donc requis et s'élèvent à 71M\$⁴. En considérant les coûts initiaux du projet et ceux de cet agrandissement, cela représente un coût d'immobilisation de 1 075 \$/tonne d'investissement public pour cette installation.

À titre indicatif, les centres de traitement des MO du Complexe Enviro Connexions (Terrebonne) et du Groupe EBI (Saint-Thomas) traitent par biométhanisation ou compostage plus de 100 000 tonnes de MO par an, et ce, à un coût d'investissement public nul.

Société d'économie mixte d'énergie renouvelable de la région de Rivière-du-Loup (SÉMÉR)

Un autre exemple nous est fourni par la SÉMÉR à Cacouna. Cet organisme opère un centre de biométhanisation qui peine à atteindre ses objectifs environnementaux et financiers en plus d'essuyer plusieurs critiques. De nombreuses démarches ont dû être menées afin de garantir un gisement permettant de rentabiliser ces installations construites en 2015 pour traiter 25 000 tonnes/an. En mai 2020, il a été annoncé qu'une

⁴ <https://www3.longueuil.quebec/fr/communiqués/2020/matieres-organiques-semeecs-annonce-debut-travaux-augmenter-sa-capacite-traitement>

entente avec une entreprise privée permettrait d'ajouter 10 000 à 15 000 tonnes de gisement à traiter⁵.

En 2019, la SÉMER a dû revoir sa tarification, ce qui a engendré des augmentations de coûts dépassant les 300 % dans plusieurs MRC avoisinantes⁶. À ce jour, aucun état financier du projet n'a été publié.

Ville de Saint-Hyacinthe

La Ville de Saint-Hyacinthe a été l'une des premières villes à construire une usine de biométhanisation pour le traitement de MO au Québec.

Ce projet a fait l'objet d'un investissement public totalisant 80 M\$ (projet amorcé en 2009). Avec une capacité dépassant les 130 000 tonnes humides par an, la Ville de Saint-Hyacinthe a dû entreprendre des démarches en 2013 afin de conclure des ententes avec des entreprises agroalimentaires de la région pour qu'elles y acheminent leurs rejets industriels à être valorisés⁷. Or, la région de la Montérégie compte parmi le plus grand nombre d'entreprises agroalimentaires au Québec. Selon une étude de 2013, commandée par le MELCC (SOLINOV, 2013), c'est 98 % des rejets industriels agroalimentaires qui étaient déjà valorisés dans cette région, avant même l'arrivée de l'usine. Le CETEQ ne constate donc aucune augmentation de la performance en GMR dans la région puisqu'il s'agit d'un transfert de capacité depuis des installations privées qui traitaient ces matières vers celle de la ville.

Depuis 2019, et malgré plusieurs années d'efforts, il a été décidé que les MO en provenance de la collecte du bac brun ne pouvaient plus être acheminées à l'usine de biométhanisation puisque la technologie par voie humide ne permet pas de traiter ce type de résidus⁸.

L'engouement pour le traitement par biométhanisation a grandement été amoindri par les plus récentes estimations de coûts des projets et les difficultés opérationnelles rencontrées notamment dans le traitement des résidus verts par les procédés en phase humide.

Chamard stratégies environnementales, 2020, extrait page 8

Ainsi, les MO collectées de porte en porte doivent désormais parcourir plus de 150km pour être compostées à Bury, en Estrie, et ce, malgré tous les investissements réalisés depuis plus de dix ans à Saint-Hyacinthe.

⁵ <http://www.semer.ca/communiqués/?id=e202032516>

⁶ <http://www.semer.ca/communiqués/?id=e2019111453>

⁷ <https://www.st-hyacinthe.ca/services-aux-citoyens/environnement/biometthanisation>

⁸ <https://www.lecourrier.qc.ca/saint-hyacinthe-et-la-riam-dechirent-leur-entente/>

Tous ces projets ont été financés en partie par le gouvernement du Québec via le Programme de traitement des matières organiques par biométhanisation et compostage (PTMOBC). Le CETEQ tient à souligner que leurs coûts importants auraient pu être moindres en d'autres circonstances. À travers ces exemples, notre association aimerait insister sur l'importance d'une bonne planification régionale de la GMR. L'évaluation des besoins, notamment au chapitre du choix des technologies de traitement, doit être revue en intégrant mieux les réalités sociales, environnementales, territoriales, géographiques et financières d'une région.

Finalement, le CETEQ aimerait rappeler que, pour éviter les dépassements de coûts et assurer un maximum d'efficacité dans les projets d'investissements, davantage de liberté devrait être offerte aux entreprises lors de l'appel d'offres publiques. L'imposition d'une technologie de traitement n'est pas la meilleure stratégie à adopter.

Le gouvernement et les instances municipales devraient profiter de l'expertise du secteur privé pour aider à déterminer les moyens d'atteindre les objectifs de performance souhaités.

3.3.2 Développer les marchés requis à l'atteinte des objectifs

Le CETEQ croit que le gouvernement doit se doter d'objectifs ambitieux afin de créer une mobilisation forte des différents générateurs de matières résiduelles. L'objectif du Plan d'action 2019-2024 de la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles (PQGMR) de réduire de 722 kg/habitant à 525 kg/habitant la génération des déchets en est un exemple. Or, certaines organisations municipales se rapprochent déjà de cet objectif et il est possible de croire que plusieurs arriveront à l'atteindre.

Toutefois, pour diminuer substantiellement la génération de déchets, une multitude de mesures doivent être mises en place. À titre d'exemple, parmi les municipalités les plus performantes à ce jour, plusieurs ont mis en place des systèmes de tarification incitative afin de limiter les excès lors de la collecte des déchets⁹. Pour le volet ICI, la situation est tout autre. Malgré l'offre de services d'accompagnement et des efforts de sensibilisation, le secteur des ICI n'est pas aussi performant que le milieu municipal. Ce secteur a des besoins particuliers, tant au niveau des équipements que des fréquences de collecte, ce que les collectes municipales ne sont pas en mesure de rencontrer. Il peut s'agir là d'un facteur limitant la participation des ICI aux différents programmes en place.

⁹ Exemple : Une collecte par mois est fournie par la ville et que les collectes supplémentaires sont facturées aux citoyens. Le suivi est possible grâce à la collecte intelligente avec puces, permettant de répertorier les collectes réalisées par le camion, et ce, en temps réel.

Plusieurs des entreprises membres du CETEQ offrent des services de collecte et d'accompagnement des ICI, il s'agit d'ailleurs d'une grande expertise que nos entreprises possèdent. Fort de cette expérience, il semble crucial pour le CETEQ estime qu'une obligation de participation aux programmes de récupération soit mise en place par le gouvernement afin de forcer les ICI à améliorer leur performance en GMR, notamment en collaborant avec les entreprises privées.

La *Stratégie de valorisation de la matière organique*, dévoilée à l'été 2020, appuie cette approche. Le CETEQ est d'ailleurs très fier d'avoir participé à l'élaboration de celle-ci par le biais de différents ateliers de travail menés conjointement avec le MELCC et RECYC-QUÉBEC. À cet effet, bien que cette stratégie affecte grandement l'industrie et ses modes de gestion, le CETEQ demeure très optimiste et encouragé par cette initiative gouvernementale. Cette dernière vise autant les matières recyclables (fibres), les matières organiques (incluant les résidus verts, les résidus alimentaires et les boues) que les résidus de CRD (bois). Les pénalités prévues si ces matières venaient à être éliminées constituent un exemple d'incitatif qui permettra de diminuer la quantité des matières résiduelles à être éliminées.

Or, bien que le recyclage de ces matières soit sous peu dynamisé par l'adoption de mesures à venir, il y a lieu de s'inquiéter du manque de débouchés dans de nombreuses filières de recyclage au Québec. **Le CETEQ croit qu'il est primordial d'évaluer les marchés disponibles dès maintenant et d'appuyer l'industrie dans le développement de nouveaux débouchés.** Présentement, les contraintes réglementaires¹⁰ sont nombreuses et freinent ce type de démarches. D'autant plus que plusieurs marchés ne sont pas accessibles à certaines régions du Québec et que les entreprises œuvrant à la valorisation des matières résiduelles en régions plus éloignées doivent disposer d'une flexibilité.

3.4 Prioriser une collaboration interrégionale

Les entreprises gestionnaires des plus importants LET au Québec sont représentées par le CETEQ. Ces installations font toutes parties de complexes environnementaux hautement sécuritaires pour l'environnement et la population. Elles reçoivent des matières résiduelles de plusieurs clientèles, incluant les municipalités et les ICI. Force est de constater que les efforts de réduction à la source, de réemploi et de recyclage sont très variables selon ces clientèles. **Or, pour préserver le plus longtemps possible ces lieux d'élimination, et ainsi éviter la**

¹⁰ À titre d'exemple, le développement de nouveaux débouchés peut s'avérer compliqué au niveau réglementaire, notamment en raison de la définition même de « matière résiduelle » au sens de la Loi. Les matières secondaires de la chaîne de valeur du recyclage sont encore considérées comme des matières résiduelles, et non comme des matières à valeur ajoutée. Cela implique donc un encadrement en termes de manipulation, d'entreposage et de traitement, qui complique tout le processus, alourdi la chaîne de valeur du recyclage en plus de complexifier le développement de nouveaux marchés.

nécessité de devoir en aménager des nouveaux et pour retarder le moment de les agrandir, le CETEQ croit qu'une collaboration interrégionale est primordiale pour maintenir cette capacité d'élimination.

Cette capacité doit être protégée au maximum et les clientèles utilisant ces installations doivent toutes participer au prolongement de la durée de vie des LET les desservant. Une étude produite par la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) a permis de mettre en lumière la situation précaire face à ses besoins en élimination à moyen terme. Les chiffres parlent d'eux-mêmes, même en respectant les objectifs de la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles, les besoins en élimination seront toujours là en 2031 avec près de 1,5 M de tonnes de matières à éliminer, et ce, dans une perspective où les programmes de diversion auraient connu un succès sans précédent. La CMM doit travailler pour atteindre les meilleurs scénarios de détournement des matières résiduelles de l'enfouissement, tout en protégeant les infrastructures actuelles qui serviront de police d'assurance si le résultat devait se révéler moins fructueux.

Les LET ne génèrent pas les déchets qu'ils reçoivent, ils les gèrent.

À cet effet, nous croyons qu'il y a lieu d'envisager une meilleure collaboration interrégionale afin de responsabiliser les différents générateurs de matières résiduelles, notamment les organisations municipales. Le gouvernement gagnerait à promouvoir l'adoption d'ententes à long terme avec les municipalités-hôtes des LET recevant les déchets au Québec. Une compensation pourrait même être envisagée pour ces municipalités-hôtes. Cette initiative pourrait être chapeautée par le gouvernement, les communautés métropolitaines ou des regroupements de municipalités, avec la collaboration de l'UMQ et la FQM (par exemple). Une telle concertation solidifierait la collaboration interrégionale et permettrait de mieux encadrer la diminution de l'élimination vers les LET.

4 CONSIDÉRER LE CONTEXTE PARTICULIER DU QUÉBEC

Dans cette section, le CETEQ aimerait rappeler certains éléments qui distinguent le Québec au chapitre de la GMR et qui méritent d'être soulignés. Les comparaisons fréquentes avec plusieurs pays d'Europe, que ce soit en termes de technologie de traitement, de coûts d'enfouissement ou de stratégie de GMR, doivent être faites avec discernement.

En effet, les contextes réglementaire et énergétique des pays européens sont très différents de ceux du Québec. À titre d'exemple, l'usage de l'incinération y est très répandu pour permettre la création d'énergie, chose qui n'est pas nécessaire au Québec avec la production d'énergie verte en grande quantité et à faible coût. Cela change complètement la dynamique de la GMR et il est important de le rappeler. À cela s'ajoute la création de biocarburants verts à partir de matières résiduelles et de biomasse, qui fait également partie de ce contexte particulier qu'est le nôtre.

Finalement, un élément de taille et souvent négligé doit être souligné : le contexte nord-américain dans lequel nous vivons. Nous abordons celui-ci à la section 4.2.

4.1 Adopter une démarche adaptative

Le CETEQ appuie la *Stratégie de valorisation de la matière organique* et estime que chaque adresse industrielle, commerciale et institutionnelle (ICI) devrait, à compter de 2025, être desservie par des services de récupération des matières recyclables et des MO. C'est d'ailleurs dans le secteur des ICI¹¹ qu'il y a le plus d'efforts à faire pour détourner un maximum de matières de l'élimination.

La diminution de la génération de matières résiduelles (se référer à la section 3 du présent mémoire) et la bonification des programmes de récupération et de valorisation en place permettront de faire un grand pas en avant.

¹¹ Selon RECYC-QUÉBEC, 5 % des MO en provenance des ICI sont recyclées, en excluant les industries agroalimentaires (RECYC-QUÉBEC, 2020). En ce qui concerne les taux de récupération des matières recyclables des ICI, celui-ci n'est pas connu exactement à l'échelle du Québec. Toutefois, les entrepreneurs de collectes représentés par le CETEQ constatent au quotidien le manque de participation du secteur ICI aux programmes de collecte des matières recyclables. L'étude de caractérisation du sous-secteur commercial de RECYC-QUÉBEC démontre que plus de 35 % des déchets générés par les ICI visés par l'étude étaient composés de matières recyclables, principalement de fibres (RECYC-QUÉBEC, 2009). À cela s'ajoute plus de 40 % de MO éliminés. Bien que l'étude ne soit pas récente, elle illustre un problème que le CETEQ constate toujours au Québec.

Or, plusieurs pays européens utilisent également des procédés de prétraitement de type traitement mécano-biologique (TMB) avant l'élimination des matières résiduelles. Le Québec devrait-il suivre cette voie?

Selon une étude de l'Agence de l'environnement et de la maîtrise en énergie (ADEME), l'usage de TMB en Europe se fait pour différentes raisons (ADEME, 2017). Les deux principales sont liées à la production :

1. D'un déchet stable destiné à l'enfouissement (retrait de la part organique des déchets);
2. D'un combustible solide pour les installations de valorisation énergétique.

Considérant le peu d'incinérateurs ou d'installations de valorisation énergétique au Québec, il est possible d'affirmer que seule la première raison s'applique à notre contexte.

Ainsi, considérant que les LET de plus grande dimension sont dans l'obligation de capter le biogaz et de le détruire ou de le valoriser ensuite, il est possible de prétendre que la production d'un déchet stable, retirant la fraction organique des déchets, en amont de l'enfouissement n'est peut-être pas pertinente dans ce contexte.

Or, plus de la moitié des LET au Québec sont des sites de moindres dimensions, recevant moins de 50 000 tonnes de déchets par an. Le CETEQ estime qu'à court terme, cibler le TMB pour les LET de plus petite capacité, comme les LET municipaux plus éloignés, semble une mesure beaucoup plus appropriée et adaptée à la réalité québécoise. L'objectif de réduire au maximum les MO de LET moins performants au niveau du captage de biogaz prend tout son sens, d'autant plus que les volumes à gérer sont plus faibles.

Des entreprises membres du CETEQ offrent ces technologies de prétraitement et sont prêtes à participer au déploiement d'un plan de réduction des déchets pour les LET de moindres dimensions. Il importe de préciser que ces technologies ont été développées au Québec, et donc, adaptées à notre réalité. L'approche proposée par le CETEQ est une démarche adaptative : une fois ces technologies implantées et éprouvées pour de plus petits volumes, il sera alors possible d'évaluer la faisabilité de les implanter ailleurs. Cette approche permettra de bien définir les débouchés locaux, dans une optique d'économie circulaire, par exemple par de l'amendement organique.

Le CETEQ tient toutefois à rappeler l'importance du respect de la hiérarchie des 3RV-E et du tri à la source, qui devraient être complémentaires aux démarches entreprises.

4.2 Anticiper les impacts d'un coût trop important de l'élimination

4.2.1 Exporter les déchets aux États-Unis : une véritable menace

Le CETEQ prend acte de la volonté du gouvernement québécois d'augmenter la redevance à l'élimination afin de dynamiser l'industrie du recyclage. Toutefois, notre association tient à

rappeler les risques d'une augmentation trop importante des coûts de l'élimination dans le contexte de libre-échange unique que le Canada a créé avec ses voisins du sud.

Le message du CETEQ est donc celui de la prudence face à des hausses importantes éventuelles des coûts d'élimination. La comparaison avec les coûts élevés en Europe n'est pas souhaitable, car la situation au Québec est tout autre.

Selon une étude de l'ADEME, les coûts d'enfouissement sont très dispendieux en raison du manque d'espace pour les aménager dans certains pays (ADEME, 2017). Les taxes à l'enfouissement sont donc généralement plus élevées que celles destinées aux incinérateurs, très présents dans plusieurs pays d'Europe. En fait, il en existe plus de 492, dont 121 en France (CEWEP, 2021). Ces installations sont d'autant plus privilégiées, car le contexte énergétique est tout autre en Europe, ce qui justifie la production d'énergie par ces installations. Toutefois, l'un des enjeux avec les incinérateurs est au niveau des besoins réguliers en approvisionnement, afin de faire fonctionner les fours au rendement souhaité. Il s'agit donc d'une contradiction avec la hiérarchie des 3RV, lorsque des efforts sont entrepris pour diminuer la génération de matières résiduelles et améliorer la performance des programmes en place. Pour le CETEQ, la question de l'incinération versus l'enfouissement ne se pose pas.

Considérant ces faits, devons-nous nous inspirer de l'Europe pour établir les montants des hausses des redevances? **Le CETEQ rappelle que chaque hausse de la redevance devrait être précédée d'une analyse économique afin d'éviter qu'une telle hausse devienne un argument de plus pour les tenants de l'exportation de leurs déchets aux États-Unis.**

Le risque d'encourager l'exportation des déchets vers d'autres provinces ou vers les États-Unis est bien réel si les coûts de l'élimination connaissent une hausse trop importante.

Le CETEQ souhaite rappeler que le Canada est signataire d'un accord permettant à ses déchets de traverser la frontière canado-américaine afin d'y être traités. Les déplacements continus de déchets entre le Canada et les États-Unis sont donc possibles (ECCC, 2020). Présentement, le traitement des matières résiduelles générées à l'extérieur du Québec n'est plus permis, suite à une décision de la Cour supérieure du Québec, mais l'inverse est possible (ENV.CA, 2000). Selon des sources du CETEQ, environ 50 000 tonnes de déchets générés au Québec seraient actuellement exportées vers les États-Unis. La situation est toute autre en Ontario. Le manque de capacité d'élimination est criant, notamment à Toronto. Depuis plus de deux décennies, d'importantes quantités de déchets sont acheminées aux États-Unis, principalement au Michigan. En 2017, plus de 3,5 M de tonnes de déchets qui franchissaient les frontières canado-américaines (OWMA, 2018).

Le risque est donc réel : une augmentation des coûts de l'élimination dans le contexte québécois doit être planifiée avec discernement. Non seulement pour éviter la création de dépôts sauvages, mais surtout, pour limiter l'exportation des déchets vers nos voisins du Sud.

4.2.2 Augmenter les coûts d'élimination : la vraie solution ?

Y a-t-il vraiment corrélation directe entre les coûts d'élimination et la performance d'une organisation municipale au niveau de sa GMR? Selon notre association, plusieurs autres facteurs ont un impact plus grand que le coût de l'élimination.

Par exemple, la Ville de Beaconsfield fait partie de l'Agglomération de Montréal et profite d'un prix concurrentiel pour l'enfouissement de ces déchets (environ 54 \$/tonne excluant la redevance). Malgré cela, la ville présente un taux d'élimination de 179,90 kg/habitant en 2019 pour le secteur résidentiel, l'un des plus faibles au Québec. L'exemple de la Ville de Gatineau est également remarquable, avec une quantité éliminée de 162,82 kg/habitant en 2019 pour le secteur résidentiel ce qui représente la meilleure performance pour une ville de plus de 100 000 habitants au Québec (avec un coût d'environ 73 \$/tonne à l'enfouissement, excluant les redevances). Les programmes en place de collecte intelligente et de tarification incitative en place dans ces villes semblent contribuer à leur performance en GMR.

Or, plusieurs municipalités et villes du Québec doivent déboursier des sommes supérieures à 100 \$/tonne enfouie, excluant la redevance à l'élimination. Ces coûts élevés de l'élimination ne semblent toutefois pas avoir d'impact sur les performances des villes. À titre d'exemple, le CETEQ aimerait rappeler le témoignage émis lors de l'atelier d'échange et de réflexion du BAPE du 29 avril 2021. M. Denis Gélinas, directeur général de Valoris, a expliqué qu'une augmentation substantielle des coûts de l'élimination n'est pas toujours synonyme d'une baisse de la génération de déchets. En effet, l'importante augmentation des coûts à la tonne pour le traitement des matières résiduelles, qui est passé de 92 \$/tonne en 2017 à 241 \$/tonne en 2020, n'a pas eu d'impact sur les matières résiduelles éliminées. Selon M. Gélinas, une baisse d'à peine 2 % des quantités éliminées a été observée¹².

¹² Séance du 29 avril 2021, 9h. Extrait à 2:54:11.

5 DIMINUER L'ÉLIMINATION : ENSEMBLE

Le CETEQ représente des entreprises exploitant des infrastructures, opérant des équipements et travaillant avec des professionnels spécialisés en GMR. Tous les jours, ces entreprises travaillent à diminuer l'enfouissement et l'élimination de matières résiduelles en promouvant leur recyclage et leur valorisation. Ces gestionnaires ont beaucoup investi dans les technologies pour améliorer la performance environnementale de leurs installations. **Le gouvernement et les municipalités ont tout à gagner à travailler conjointement avec ces entreprises, déjà représentées par le CETEQ.**

Les entreprises membres du CETEQ possèdent l'expérience, l'expertise, les équipements et les moyens pour investir dans une desserte plus large de la gestion des matières résiduelles.

Les expériences des autres grandes régions métropolitaines (Vancouver, Toronto, Boston, etc.) ont toutes un point commun : cela fait des années, souvent plus de 20 ans, que des programmes ambitieux de GMR sont en place. On y voit de tout : bannissements de certaines matières à l'élimination, tarification incitative, incitatifs financiers, prise en charge publique, etc. Le constat est le même : les taux de récupération stagnent et il existe un manque de contrôle et de suivi auprès de certains générateurs (ICI, multilogements, CRD, etc.). Or, dans la situation actuelle du Québec, il faut agir rapidement en plus d'obtenir des résultats plus significatifs.

Pour y arriver, la meilleure solution qui s'offre aux organisations municipales est de travailler conjointement avec les entreprises privées, afin :

- D'intégrer les infrastructures du secteur privé et les technologies qu'on y développe dans les PGMR;
- De définir des canaux de communication fiables et structurants avec le secteur privé;
- De planifier, avec l'industrie privée, la nécessité et les besoins à combler en termes d'infrastructures en GMR;
- De développer des modèles de suivi et de partage des données.

5.1 Définir des canaux de communication fiables et structurants avec le secteur privé

Le CETEQ aimerait souligner le travail de concertation, que ce soit entre les différents ministères ou les différentes parties prenantes impliquées, que le gouvernement a réalisés au cours des dernières années. Le CETEQ croit en cette démarche concertée et notre association a d'ailleurs été invitée (et a participé), entre autres, aux chantiers de réflexion suivants :

- Tables de cocréation dans le cadre de la révision du REAFIE;
- Comités de travail lors de l'élaboration de la *Stratégie de valorisation de la matière organique*;
- Membre du comité aviseur du ministre pour le Comité Modernisation collecte sélective;
- Membre du comité conjoint de la consigne;
- Groupe de travail PTMOBC;
- Consultation sur la Stratégie sur l'hydrogène vert et les bioénergies
- Etc.

Le CETEQ apprécie au plus haut point sa collaboration avec le gouvernement du Québec dans le cadre d'une approche constructive qui permet de prendre le pouls de l'industrie pour valider sa réceptivité face à certaines actions envisagées.

De tels efforts de concertation ne sont malheureusement pas réguliers ni présents à l'échelle régionale ou d'une MRC. Pourtant, la complémentarité des expertises des villes et du secteur privé constitue un atout d'importance. Les villes connaissent bien leurs citoyens et peuvent les rejoindre, les informer et les sensibiliser facilement. Le secteur privé, de son côté, connaît bien les solutions opérationnelles et technologiques permettant de relever les défis de la GMR.

Il faut cesser de fonctionner en silo et plutôt travailler en partenariat.

Le CETEQ voudrait prendre exemple sur les lignes directrices du gouvernement de la Colombie-Britannique concernant l'élaboration des PGMR municipaux. La reconnaissance du rôle de l'industrie privée en GMR est récurrente.

Voici quelques exemples d'orientations du gouvernement quant à la production des PGMR (MINISTRY OF ENVIRONMENT OF BRITISH COLUMBIA, 2016):

- « Développer des partenariats avec les parties prenantes pour atteindre les objectifs régionaux fixés dans les PGMR, [...] notamment en encourageant les marchés afin de **stimuler l'innovation et les investissements du secteur privé vers l'atteinte des objectifs**. » (page 17, principe #7, texte traduit)
- « **Égaliser les règles du jeu au sein des régions pour les installations privées et publiques en GMR.** [...] Une série de critères devrait être utilisée pour évaluer les solutions de GMR proposées par le secteur privé et/ou par un organisme municipal » (page 17, principe #8, texte traduit).
- « Lors de l'élaboration ou la planification de la mise à jour d'un PGMR, l'ensemble des parties prenantes concernées doivent recevoir un avis des travaux en cours. » Par défaut, les entreprises privées de l'industrie sont définies comme des parties prenantes par le gouvernement. « Des comités devront être formés et composés de façon équivalente de membres techniques et non techniques tant du secteur privé que du secteur public (pages 21 à 25, texte traduit) ».

Précisons que la performance moyenne de la Colombie-Britannique est de 472 kg/habitant de déchets éliminés 2020 (CVRD, 2020), comparativement à 722 kg/habitant au Québec. Pour le CETEQ, il s'agit d'un résultat concluant sur l'efficacité des orientations prises par le gouvernement de la Colombie-Britannique concernant la reconnaissance de l'expertise et du rôle de l'industrie privée dans la réduction des matières résiduelles éliminées.

5.2 Développer des modèles de suivi et de partage des données

Le CETEQ et les entreprises qu'il représente sont bien conscients que les organisations municipales doivent faire des suivis et des redditions de compte obligatoires, soit avec leur MRC, soit avec RECYC-QUÉBEC ou le MELCC. En plus, pour faire le suivi de leur plan de gestion de

matières résiduelles, il n'est pas simple d'avoir une connaissance accrue de la performance de différents secteurs d'activités, comme des multilogements, des résidus de CRD et des ICI.

Les autres expériences canadiennes le démontrent également : le suivi de la performance territoriale en GMR est difficile. Or, sans nécessairement avoir le contrôle sur la gestion des matières résiduelles, **les instances publiques et le secteur privé peuvent développer un mode de partage de données qui conviendra aux différentes parties prenantes et permettra de limiter les enjeux liés au suivi de la performance.**

Le concept du partage de certaines données peut être assorti de certaines balises (telles que la confidentialité, la concurrence commerciale, etc.) dans la mesure où il permet une meilleure compréhension du marché et des défis à relever (par exemple auprès des ICI) afin de développer des outils et des programmes de soutien auprès de cette clientèle dans le but d'améliorer leur performance à l'égard de la valorisation des matières résiduelles.

De plus, les membres du CETEQ prônent la transparence et la traçabilité des matières résiduelles. Notre association est d'ailleurs très proactive à ce chapitre. À titre d'exemple, nous travaillons avec RECYC-QUÉBEC et différents acteurs de l'industrie sur des projets de traçabilité de résidus de CRD.

5.3 Bonifier le système de redistribution des redevances

Présentement, le système de redistribution des redevances sert à financer des programmes, tel que le PTMOBC, ainsi qu'à financer des projets en GMR dans les organisations municipales. En 2020, basée sur les données à l'élimination de 2019, c'est 80 M\$ qui ont été redistribués aux municipalités selon leur performance territoriale¹³ et si les exigences de gestion des MO étaient rencontrées.

Présentement, outre un bilan d'avancement de la mise en œuvre du PGMR, aucune validation n'est réalisée quant à l'utilisation réelle de ces fonds dans les budgets municipaux. Toutes les sommes ont-elles vraiment servi au développement des projets en GMR?

Ce que déplore le CETEQ, c'est que les entreprises qui contribuent à la performance territoriale d'une municipalité ne bénéficient aucunement des redevances à l'élimination. Certes, les entreprises peuvent déposer des projets dans le cadre des programmes de financement disponibles. **Mais le CETEQ estime qu'une part des redistributions devrait également servir à financer des initiatives privées.**

Il faut se rappeler que des investissements privés ou des initiatives corporatives contribuent à des projets tels l'aménagement d'un centre de tri de matières recyclables à la fine pointe de la

¹³ Performance des secteurs ICI et résidentiel.

technique sur un territoire ou la construction d'une installation de compostage permettant le traitement des MO... Mais pour le moment, les redistributions des redevances ne reviennent qu'aux organisations municipales, sans reddition de compte, alors que certaines doivent leurs bonnes performances en GMR au secteur privé présent sur leur territoire.

5.4 Mettre à l'avant-plan les technologies propres et l'économie circulaire

Travailler de concert avec l'industrie privée, c'est aussi avoir accès à de l'expertise spécialisée et de nombreuses technologies propres. Il serait impossible de présenter la totalité des entreprises que le CETEQ représente, mais nous aimerions mettre de l'avant l'étendue de leurs expertises et du travail qu'elles exercent au quotidien à réduire l'élimination.

- Tri et conditionnement des matières résiduelles ;
- Valorisation énergétique : en cimenterie, par pyrolyse, par gazéification, etc. ;
- Technologies de traitement des déchets dangereux ;
- Technologies de tri robotisé avec intelligence artificielle ;
- Technologies de recyclage des matières résiduelles en produits à valeur ajoutée ;
- Technologies de gestion et de neutralisation des odeurs ;
- Technologies d'électrification des camions de collecte et de transport ;
- Technologies de traçabilité ;
- Technologies de traitement biologique des résidus ménagers en continu ;
- Technologies de recyclage du carbone et de l'hydrogène à partir de matières résiduelles afin de produire des biocarburants renouvelables ;
- Services d'accompagnement stratégique en GMR ;
- Fabrication et distribution d'équipements et de contenants de GMR ;
- Etc.

Viser une économie circulaire constitue désormais une priorité au Québec et le CETEQ appuie cette orientation de notre gouvernement. L'économie circulaire permet de repenser nos modes de production pour consommer moins de ressources tout en optimisant l'utilisation de celles qui circulent déjà dans nos sociétés.

Plusieurs projets ont été développés en ce sens par plusieurs entreprises membres de notre association. En voici quelques exemples :

- Procédé de biométhanisation de la MO en cellules dédiées et captage de biogaz de l'enfouissement permettant la production de gaz naturel renouvelable (GNR) ;
- Projet permettant l'utilisation de la phytotechnologie à l'aide de saules, une technique qui offre un phytotraitement par bio-filtration des lixiviats d'un LET ;

- Projet de génération des biogaz en électricité et récupération de la chaleur des moteurs pour alimenter en énergie la plus grande serre de tomates au Québec (projet aménagé sur le terrain d'un LET) ;
- Projet de recyclage du carbone et de l'hydrogène contenus notamment dans les matières résiduelles non recyclables. Le procédé thermochimique permet la conversion du carbone en biocarburants et en produits chimiques renouvelables qui réduit la consommation d'hydrocarbures traditionnels ;
- Système de traitement mécano biologique des ordures ménagères en continu permettant d'assécher et de récupérer la matière organique et la transformer en un amendement de qualité destiné à l'agriculture.



6 FAVORISER UN ÉCOSYSTÈME D'AFFAIRE VIABLE

Le CETEQ aimerait soulever plusieurs enjeux en lien avec l'actuel écosystème d'affaires avec lequel nos entreprises doivent composer au quotidien. En effet, bien que l'industrie privée ait la volonté, les technologies et les moyens financiers pour agir concrètement afin de détourner des matières résiduelles de l'élimination, les entreprises doivent faire preuve de prudence dans les conditions actuelles.

6.1 Bonifier les modes de gestion contractuelle

Les structures contractuelles actuelles sont rigides et freinent le déploiement de nouvelles technologies, existantes ou en développement. Pour que les entreprises investissent et offrent le meilleur prix possible, elles doivent pouvoir compter sur une garantie de gisement et des ententes à long terme. Or, le système actuel repose principalement sur des contrats de moins de cinq ans octroyés au plus bas soumissionnaire conforme.

Le CETEQ croit qu'une bonification des modes de gestion contractuelle doublée d'un partenariat à long terme avec les entreprises privées permettrait aux organisations municipales d'être plus performantes en rencontrant leurs objectifs plus rapidement et à moindre coût.

Pour cela, il est nécessaire de :

- Instaurer la dimension de prévisibilité dans les contrats publics;
- Valoriser d'autres critères que celui du plus bas soumissionnaire (ex. : critères de performance);
- Augmenter la durée des contrats - des contrats limités à cinq ans n'encouragent pas la transition vers de nouvelles technologies;
- Considérer les technologies québécoises en priorité;
- Maximiser les incitatifs pour l'utilisation des produits fabriqués à partir de matières recyclées et détournées de l'élimination (biocarburants, fertilisants alternatifs, composts faits de matières résiduelles, produits faits de matières recyclées, résidus d'agrégats dans le génie civil, etc.).

6.2 Combattre le réflexe de la municipalisation

La municipalisation des services en GMR, de même que son anticipation, constituent un frein important aux investissements privés en région. Il s'agit d'une perte directe d'investissement en capitaux privés dans l'économie québécoise. Les effets collatéraux de la municipalisation des services de GMR, qu'il s'agisse de collecte, de transport ou de tri et conditionnement, sont majeurs et nuisent à l'atteinte des objectifs provinciaux de réduction des déchets.

Or,

- Considérant les infrastructures existantes et à venir du secteur privé en GMR, et ce, tout au long de la chaîne de valeur;
- Considérant l'urgence d'agir en matière de réduction de l'élimination et d'amélioration de la performance;
- Considérant les coûts importants et les démarches nécessaires à une éventuelle prise en charge publique de la GMR, à l'égard de la gestion des ressources humaines, des équipements et des infrastructures;
- Considérant l'expertise ainsi que les ressources humaines techniques et financières disponibles en matière de GMR dans le secteur privé pour appuyer le milieu municipal;
- Considérant notre volonté et notre capacité d'investir les capitaux nécessaires à l'atteinte des objectifs établis;
- Considérant les besoins particuliers des différentes clientèles à desservir (que ce soit dans le résidentiel, ICI ou multifamilial ainsi que des différents types de matières à collecter et traiter).

Le CETEQ est opposé au développement de la municipalisation lorsque des services privés sont disponibles dans une région¹⁴. En quoi serait-il stratégique, opportun, économique et efficace de procéder à une municipalisation de la collecte, du transfert des matières, de leur recyclage, valorisation et/ou élimination alors que toutes les ressources nécessaires sont déjà présentes, performantes, opérationnelles, expérimentées et actives sur un territoire?

À notre avis, la meilleure option pour les organisations municipales se résume à travailler de concert avec le secteur privé pour :

- Assurer la planification de la gestion de leurs matières résiduelles;
- Développer les mesures d'information, de sensibilisation et d'appui aux diverses clientèles;
- Bonifier le suivi de performance;
- Assurer la collecte et le transport des matières résiduelles;
- Améliorer le recyclage, la valorisation et l'élimination des matières résiduelles.

6.3 Informer les décideurs municipaux

La GMR est un exercice complexe mettant en œuvre une série de vases communicants ayant une incidence sur plusieurs éléments de la gestion municipale. Qu'il suffise d'évoquer ici les services d'approvisionnement, des communications, de la réglementation, de la taxation, etc.

¹⁴ Également, si des contrats à long terme étaient offerts en région éloignée, où il y a peu de concurrence, les entrepreneurs de collecte seraient plus enclins à y soumissionner.

L'évolution rapide des changements réglementaires, des nouveaux programmes de récupération, des nouvelles orientations gouvernementales, des technologies, etc. appelle des efforts importants afin de garder les décideurs bien informés. S'ajoutent à ces éléments un contexte politique municipal qui change aux quatre ans ainsi qu'un manque récurrent de ressources dans la majorité des organisations municipales.

Le CETEQ croit que des efforts supplémentaires, structurés et récurrents, doivent être orchestrés par le gouvernement afin d'assurer le transfert adéquat des informations essentielles aux décideurs municipaux.

7 DÉFAIRE LES MYTHES DE L'ENFOUISSEMENT

L'enfouissement est le mode d'élimination le plus courant au Québec et est un sujet souvent sensible aux yeux des Québécois. Or, nous sommes bien loin de l'image que nous avons il y a 30 ans du dépotoir. Ce mot n'est d'ailleurs plus utilisé par le MELCC dans sa réglementation, par laquelle il s'assure que les LET sont hautement sécuritaires et technologiques. En effet, le Règlement sur l'enfouissement et l'incinération du Québec (REIMR) instaure un encadrement réglementaire très stricte de ces lieux d'élimination.

Considérant que certaines entreprises membres du CETEQ exploitent les plus importants LET au Québec et reçoivent 80 % des matières résiduelles à éliminer, le CETEQ estime important de clarifier certaines perceptions face à l'enfouissement des matières résiduelles.

7.1 Surpasser les attentes

Les LET gérés par les entreprises du CETEQ font tous partie de complexes environnementaux où plusieurs installations connexes permettent de mieux gérer les matières résiduelles. En effet, les gestionnaires de ces LET sont également des collecteurs en plus d'être des gestionnaires de centres de tri de matières recyclables et/ou de résidus de CRD, de centres de compostage ou d'installations de biométhanisation en plus de produire de l'énergie verte.

Si les objectifs de réduction des déchets acheminés à l'élimination n'ont pas été atteints au Québec, les impacts environnementaux ont pour leur part été réduits radicalement grâce aux efforts des entreprises responsables de la récupération, de la valorisation et de l'élimination des matières résiduelles. À titre d'exemple, mentionnons que les gaz produits par la biométhanisation naturelle dans les LET de grande capacité doivent maintenant être captés (95 % des biogaz produits dans les LET sont captés). Chez les entreprises représentées par le CETEQ, ces biogaz sont ensuite utilisés pour alimenter des usines, des serres, ou convertis en gaz naturel renouvelable acheminé dans des réseaux de distribution. Ils peuvent aussi être transformés en gaz naturel comprimé (GNC) pour alimenter des véhicules lourds. Voilà des exemples d'initiatives qui ont permis, faute de projets municipaux de valorisation de la MO, de valoriser la matière même si elle était rendue au lieu d'enfouissement.

Les gestionnaires des LET privés travaillent continuellement à diminuer l'enfouissement et font en sorte de préserver la durée de vie utile de leurs installations. **Le CETEQ croit qu'il est plus avantageux d'opérer des installations d'élimination de plus grande envergure, facilitant ainsi une mise en œuvre plus efficace des mesures de protection de l'environnement.** D'ailleurs, les gestionnaires des LET ne lésinent pas sur ce point et investissent massivement afin de s'assurer que leurs installations demeurent performantes et sécuritaires. Le nombre d'avis de non-conformité émis aux LET privés représentés par le CETEQ est d'ailleurs presque

nul, alors que le MELCC a émis des centaines d'avis aux plus petits sites publics qui gèrent à peine 20 % des déchets à enfouir au Québec.

Quant aux émissions de gaz à effet de serre (GES) liées au transport vers des LET régionaux, le CETEQ fait sienne cette citation tirée du rapport sectoriel du MELCC sur l'élimination des résidus ultimes (MELCC, 2021) :

« [...] La pratique démontre que les coûts d'élimination augmentent considérablement pour les lieux dont l'achalandage est inférieur à 50 000 t/an. L'argument à l'effet que cette mise en commun est susceptible d'augmenter les émissions de gaz à effet de serre (GES) associées au transport des matières résiduelles à éliminer est avantageusement compensé par une meilleure gestion des biogaz générés dans les lieux de plus grande envergure. Ces lieux d'enfouissement sont assujettis à une obligation de destruction ou de valorisation du biogaz, ayant pour effet des réductions importantes des émissions de GES qui surpassent largement celles associées au transport des matières résiduelles. »

Les gestionnaires des LET et leurs employés sont également des citoyens du Québec : la protection de l'environnement et de la population constitue une priorité pour eux.

7.2 Protéger la population et l'environnement avant tout

Les LET représentés par le CETEQ ont pour mission de disposer les matières résiduelles tout en protégeant la population et l'environnement, et ce, au quotidien. De loin l'un des modes de gestion des matières résiduelles les plus réglementés au Québec, les gestionnaires œuvrent quotidiennement à respecter cette industrie très encadrée. De plus, la santé publique est une grande préoccupation à laquelle les gestionnaires de LET accordent toute l'importance qu'elle mérite. La collaboration avec les instances publiques concernées est toujours priorisée et continuera de l'être.

Les hommes et les femmes qui travaillent dans les LET font respecter la conformité des installations, car eux aussi sont, avant tout, des citoyens. Tous les jours, des dizaines d'employés spécialisés s'assurent de la protection de l'environnement et de la population. Voici quelques exemples de postes essentiels à la gestion quotidienne des LET :

- Directeur des opérations
- Technicien
 - Suivi environnemental et réglementaire
 - Excavation et agrandissement du LET
 - Captage et traitement des biogaz

- Suivi post-fermeture
 - Traitement des eaux
- Ingénieur spécialiste en traitement des eaux de lixiviation
- Opérateur de machinerie lourde
- Commis à la balance
- Mécanicien
- Etc.

Les LET représentés par le CETEQ sont gérés par des entreprises offrant toute une chaîne de services permettant de mieux gérer les matières résiduelles et de diminuer leur enfouissement. Que ce soit par le biais de centres de tri de matières recyclables, de centres de tri de résidus de CRD, de centres de compostage et/ou de biométhanisation, etc., ces entreprises innovent et perfectionnent sans cesse leurs activités. Il en résulte de nombreux projets d'économie circulaire tels qu'évoqués à la section 5.4 du présent mémoire.

8 EN CONCLUSION

L'amélioration de la gestion des résidus ultimes repose d'abord et avant tout sur une diminution importante des quantités de matières résiduelles générées. La nécessité de travailler en amont de l'élimination n'a jamais été aussi prioritaire - notamment en ce qui touche les 3RV - et les entreprises représentées par le CETEQ y travaillent activement au quotidien.

Le CETEQ tient à réitérer sa volonté d'être un partenaire de premier plan pour les divers organismes gouvernementaux ainsi que pour les organisations municipales chargées de mettre en place des mesures permettant d'atteindre les objectifs provinciaux de réduction de l'élimination. Le CETEQ estime qu'il est important d'inclure l'expertise du secteur privé dans les réflexions des différents décideurs. Ces entreprises connaissent de première main les enjeux liés à la stratégie de gestion, de collecte, de transport, de traitement, de valorisation et d'élimination sécuritaire des matières résiduelles.

La diminution de la génération des matières résiduelles à éliminer permettra également de prolonger la durée de vie des LET existants. Cela évitera l'ouverture de nouveaux sites ou, pire encore, l'exportation des déchets aux États-Unis, comme doit le faire actuellement l'Ontario en raison d'un manque de capacité d'élimination dans la province. Un tel scénario serait catastrophique pour le Québec si on considère que chaque tonne enfouie hors de nos frontières représente un revenu de moins par le biais des redevances à l'élimination.

À cet égard, le CETEQ croit qu'il est prioritaire que le BAPE prenne en compte la situation particulière du Québec dans la formulation de ses recommandations. Le cadre réglementaire, le contexte énergétique et l'accord du libre-échange que le Canada a conclu avec les États-Unis sont autant d'exemples de particularités. On doit faire preuve de discernement si l'on s'inspire de cas européens, notamment en ce qui touche les coûts de l'élimination.

Le CETEQ rappelle également qu'investir dans les technologies propres et novatrices des entreprises que nous représentons, c'est aussi investir des capitaux dans l'économie québécoise. En plus de permettre la diminution de l'enfouissement et l'atteinte des cibles de récupération en GMR, cela entraîne également la création d'emplois. L'industrie privée est en mesure d'investir rapidement pour devenir un allié de taille pour les organisations municipales. Comme précisé dans ce mémoire, la mise en place d'un meilleur écosystème d'affaires et un recours accru à l'expertise privée lors de la planification en GMR permettraient d'éviter certains investissements publics.

Nous remercions le BAPE de nous avoir donné l'occasion de partager nos défis et notre réalité lors de cette commission. Soyez assurés que notre association, qui représente des entreprises œuvrant tout au long de la chaîne de valeurs de la GMR, demeure à votre entière disposition. Nous réitérons notre volonté de travailler avec les instances publiques afin de réduire l'élimination des matières résiduelles de la façon la plus efficiente possible.

9 RÉFÉRENCES

ADEME, RDC Environnement, Frédéric Michel, Simon Staudaert, Tom Hupperts (2017). Étude comparative de la taxation de l'élimination des déchets en Europe. 114 pages.

CONFEDERATION OF EUROPEAN WASTE-TO-ENERGY PLANTS (CEWEP, 2021). *Waste-to-Energy in Europe — BAPE Workshop*. Référence DA2.4

CVRD (2020). <https://www.cvr.ca/2979/Solid-Waste-Management-Plan>

ÉCO ENTREPRISES QUÉBEC (2021). *Emballages biodégradables et compostables au Québec — Rapport sur l'état de la situation*.

ENVIRONNEMENT CANADA (2000). *Élaboration d'options en matière de réglementation des exportations et des importations de déchets non dangereux régis destinés à l'élimination finale*. Repéré à : <https://www.ec.gc.ca/lcpe-cepa/default.asp?lang=Fr&n=C7BE9A2D-1&printfullpage=true>

ENVIRONNEMENT ET CHANGEMENTS CLIMATIQUES CANADA (2020). *Recueil des engagements du Canada aux accord internationaux et instruments sur l'environnement — Accord entre le gouvernement du Canada et le gouvernement des États-Unis concernant les déplacements transfrontaliers de déchets dangereux*. 2 pages

INSTITUT DU QUÉBEC (2021). *L'impact de la pandémie sur les finances publiques du Québec — Embellie à court terme, mais il faudra éventuellement faire des choix*. Repéré à : <https://institutduquebec.ca/wp-content/uploads/2021/03/202103-IDQ-FINANCES-PUBLIQUES.pdf>

MELCC (2021). *L'élimination des résidus ultimes — Rapport sectoriel du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques*. Référence PR4.1.0

MINISTÈRE DES TRANSPORTS, DE LA MOBILITÉ DURABLE ET DE L'ÉLECTRIFICATION DES TRANSPORTS (2016). Guide de l'analyse AVANTAGES-COÛTS des projets publics en transport routier. Repéré à : <http://www.bv.transports.gouv.qc.ca/mono/1192666.pdf>

MINISTRY OF ENVIRONMENT, BRITISH COLUMBIA (2016). *A guide to Solid Waste Management Planning*. Repéré à : <https://www2.gov.bc.ca/assets/gov/environment/waste-management/garbage/swmp.pdf>

ONTARIO WASTE MANAGEMENT ASSOCIATION. (2018). *State of Waste in Ontario: Landfill Report*. 24 pages.

RECYC-QUÉBEC. (2021). *Rapport sectoriel de RECYC-QUÉBEC dans le cadre du mandat du BAPE sur l'État des lieux et la gestion des résidus ultimes*. Référence DB6.

RECYC-QUÉBEC. (2020). *Bilan 2018 de la gestion des matières résiduelles au Québec*.

Repéré à : <https://www.recyc-quebec.gouv.qc.ca/sites/default/files/documents/bilan-gmr-2018-complet.pdf>

RECYC-QUÉBEC. (2009). Caractérisation des matières résiduelles du sous-secteur commercial au Québec. Repéré à : [https://www.recyc-](https://www.recyc-quebec.gouv.qc.ca/sites/default/files/documents/caracterisation-secteur-commercial-08-09.pdf)

[quebec.gouv.qc.ca/sites/default/files/documents/caracterisation-secteur-commercial-08-09.pdf](https://www.recyc-quebec.gouv.qc.ca/sites/default/files/documents/caracterisation-secteur-commercial-08-09.pdf)

SOLINOV (2013). *Portrait du gisement de résidus organiques de l'industrie agroalimentaire au Québec et estimation des aliments consommables gérés comme des résidus par les ICI de la filière de l'alimentation*. Repéré à :

<https://www.environnement.gouv.qc.ca/matieres/valorisation/Portrait-gisement-residus-organiques-industrie-agroalimentaire.pdf> (Annexe D — Portrait de la Montérégie).